



Procès -Verbal de l'Assemblée Générale du 16 août 2022 Salle Bleue 136 Bld de la côte de Beauté Saint Georges de Didonne



Membres du Conseil d'administration de l'association présents :

JM.Ballet, P.Bayeux, M.Darcy, D.Foult, Y.M. Leclercq, Ch. Moreau.

Absent excusé : M.Baldacchino

Personnalités invitées :

- Conseillère Départementale : Mme Marie-Pierre Quentin (Conseillère Départementale et Conseillère Municipale de Royan)
- Mairie de Royan : M. le Maire Patrick Marengo, M. D. Simonnet 1^{er} Adjoint, M. G. Loux, adjoint Responsable des travaux et de la vie associative, M. H. Thomas, Directeur Général des Services,
- Mairie de Saint-Georges-de-Didonne : M. Lanne (en charge de la programmation budgétaire), M. Sallé (en charge des commandes publiques).

80 personnes présentes ou représentées (dont 16 par pouvoirs)

Le président de l'Association, Didier FOULT ouvre la séance à 15h.

En excusant M. Richaud, retenu par une obligation familiale

En remerciant tous les participants adhérents de l'association pour leur présence régulière et attentive, et en particulier M. Didier Quentin, adhérent fidèle de notre association depuis des dizaines d'années et toujours prêt à nous apporter ses conseils.

En remerciant aussi :

-Mme Quentin pour sa fidélité à notre association ;

-M. le maire de Royan et son équipe qui se joindront à nous à 15h45 après la partie statutaire, en rappelant que l'association ne demande aucune subvention, ni à la mairie de Royan ni à celle de Saint Georges ;

-Mme Delaunay Suppléante de M. Raphaël Gérard, député de la 4e circonscription, empêché pour raison médicale.

Partie statutaire :

Didier Foults rappelle le changement d'adresse postale de l'association, qui est domiciliée maintenant au 97 av des Semis à Royan, au niveau de la Boulangerie du Parc.

Les évènements vous ont été relatés par les lettres des mois de Janvier et de Juin.

En 2021, l'association comptait 405 adhérents dont 56 nouveaux membres. Le rythme des adhésions pour l'exercice en cours 2022-2023 est sensiblement le même en ce qui concerne les nouveaux adhérents.

L'objet de l'association n'a évidemment pas changé et reste de veiller à la protection du quartier du Parc, à sa tranquillité, à son exceptionnel cadre, à faire en sorte que l'urbanisme puisse se développer tout en respectant le cadre de vie du Parc mais sans faire obstacle aux évolutions possibles.

Les contacts que notre association entretient avec ses différents interlocuteurs (mairies, Cara, Département) sont réguliers. Didier Foults insiste sur la qualité et la rapidité des réponses de la part de nos interlocuteurs et les en remercie.

1) PV de l'AG 2021 portant sur l'exercice 2020

- **La 1^{ère} résolution concerne le Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021 :** Le PV de l'AG 2021 est approuvé à l'unanimité.

2) Rapport Moral de l'association

Le Président présente le rapport moral de l'association :

Didier Foults remercie une nouvelle fois les membres du CA de l'association tout comme leurs familles, car le temps que nous passons à travailler pour l'association est du temps que nous prenons à nos familles.

L'année 2021 a été une année de transition pour l'association avec les changements de présidence et de secrétariat. Notre premier objectif a été de nous rassembler et de resserrer les liens avec les municipalités, qui sont à ce jour des liens très cordiaux et fonctionnels.

Didier Foults présente le rapport exposé à la Cara à propos de la collecte des déchets recyclables (poubelle jaune) et des nuisances générées par la benne à verre enterrée du marché du Parc.

- S'agissant de la benne à verre, l'insonorisation de la benne à verre près du Marché du Parc est l'un des objectifs poursuivis, dans l'intérêt du voisinage, nous avons fait part à la CARA de nos recherches de matériels et de fournisseurs, pour répondre à notre objectif : une nouvelle benne mieux insonorisée. Nous avons même proposé que cette benne du marché du Parc devienne LA benne de référence lors du prochain appel d'offre de la CARA.
- S'agissant des déchets recyclables, le rapport part des constats de la situation existante et propose des solutions en s'interdisant d'augmenter les coûts de traitement, l'objectif étant d'éviter que les habitants du Parc soient obligés de faire de longues files d'attente à la déchetterie ou pire encore en viennent à déposer des déchets recyclables dans la benne des ordures ménagères.

Résultats :

- Pour ce qui est des poubelles jaunes, si vous considérez que votre poubelle est trop petite, il suffit de demander à la CARA de la remplacer par une plus grande.
- Nous avons aussi proposé de rationaliser la fréquence des levées des poubelles d'ordures ménagères, ce qui représenterait des économies substantielles sur le budget de fonctionnement de la CARA.
- D'autre part nous sommes en permanence à votre écoute, pour étudier vos souhaits (réfection partielle de voiries, arbres pour lesquels un entretien serait nécessaire...) et au besoin intervenir rapidement pour régler un problème important (actes de malveillances).

Le problème des aiguilles de pins qui recouvrent les trottoirs en cette période caniculaire et qui pourraient être à l'origine de départ de feux est soulevé dans l'assemblée.

L'assemblée propose aussi que le Jardin du Parc /Théâtre de Verdure, avec le fronton de pelote basque et le minigolf soit déclaré zone NON FUMEUR au moins en été, vu le nombre important de pins.

- **La 2^{ème} résolution concernant le Rapport Moral 2021 de l'association** est approuvée à l'unanimité.

3) **Rapport Financier**

Le Rapport financier de l'année 2021 est présenté par le trésorier, M. P. Bayeux :

- Les immobilisations représentant 198,84€ ont été amorties et sont composées d'une imprimante et d'un ordinateur.
- Les réserves s'élèvent à 13659.39€
- L'excédent de l'exercice 2021 s'élève à 1463.38 €, qui seront affectés au report à nouveau.

Le compte d'exploitation se décompose de la manière suivante :

- **Les dépenses s'élèvent à 2763,93 €**, elles concernent principalement l'amortissement du matériel informatique, des fournitures de bureau, des frais de maintenance du site et de logiciel, des frais de communication et missions diverses, sans oublier les assurances...

- **Les recettes sont essentiellement les cotisations des adhérents pour 4160 €** et de petits intérêts financiers.

La cotisation annuelle des familles membres est maintenue à 10 € sans augmentation, même pour cet exercice de 18 mois.

Au total l'évolution de la trésorerie au cours de l'exercice ressort positive de 1184€.

- **La 3^{ème} résolution concernant le rapport financier** est approuvée à l'unanimité.

4) **Prévision budgétaire**

D.FOULT présente le compte prévisionnel d'exploitation 2022-23, qui sera en déficit puisque s'étendant sur 18 mois. L'exercice supportera des frais en double, comme par exemple les cotisations d'assurance, auxquelles il convient d'ajouter la reconstruction de notre site internet suite à son piratage (budget 1700€), ainsi que la création de notre nouvelle plaquette de présentation.

- **La 4^{ème} résolution concernant le budget prévisionnel** est approuvée à l'unanimité.

5) **Changements au sein du conseil d'administration**

- **Renouvellement partiel du Conseil d'Administration :**

Patrick BAYEUX et Christian MOREAU, dont les mandats arrivent à échéance, se représentent ➔ réélus à l'unanimité.

Le président invite les adhérents qui souhaiteraient rejoindre le CA, et notamment le féminiser un peu, de le contacter sur le mail de l'association lesamisduparc17@outlook.fr. La procédure d'intégration des nouveaux membres au CA va aussi être légèrement modifiée, puisque les candidats seront intégrés en tant qu'invités aux prochaines réunions du conseil afin qu'ils puissent se familiariser avec notre façon de faire et confirmer en toute connaissance de cause leur candidature à la prochaine AG.

- **La 5^{ème} résolution concernant le conseil d'administration** est approuvée à l'unanimité.

6) **Nouveauté proposée pour 2023**

Pour permettre d'échanger avec les adhérents présents en juillet, D. Foults propose que l'association organise un petit apéritif la deuxième quinzaine du mois de juillet 2023 vers 19h30, après la fermeture du marché du Parc,

- **La 6^{ème} résolution concernant l'organisation d'un apéritif en juillet** est approuvée à l'unanimité. La quasi-totalité des adhérents présents participerait à cette rencontre.

Fin de la partie statutaire de l'AG.

Sujets d'actualité :

Priorisation de la réfection des voiries de St Georges de Didonne :

D. Foul rappelle à l'assemblée le contexte, à savoir une demande de la mairie de SGDD pour prioriser la réfection des voies du Parc appartenant à la commune de Saint Georges de Didonne allant vers la plage de la grande conche.

Le travail a été réalisé en 2 étapes, une première consistant à lister les points importants à prendre en compte dans le cadre d'une réfection de voirie :

- L'état de la voirie en lui-même ;
- Les trottoirs et notamment leur largeur pour pouvoir y accueillir des poussettes ou des fauteuils roulants ;
- Les réseaux ;
- L'usage de cette voirie (tout autant en termes de trafic que de proportion d'habitants à l'année). Il est à noter que l'association a pris en compte de façon négative par rapport à la priorisation de réfection les voies où réside un membre du conseil d'administration de l'association.

Le dossier qui a été présenté à la mairie de SGDD est montré à l'assemblée.

Résultat :

Priorité 1 : L'avenue de l'Océan – Priorité 2 : L'avenue de la grande Plage – Priorité 3 : L'avenue du Cordouan.

M. Lanne explique que le diagnostic de la mairie est quasi identique, sans qu'exactement les mêmes critères ne soient pris en compte.

La réfection de l'avenue de l'Océan dans sa totalité coûterait approximativement 1 million d'euros.

La mairie valide la priorisation de l'association et entamera en 2023 l'étude pour la réfection de l'Avenue de l'Océan, et réalisera les travaux en 2 tranches sur 2024 et 2025, avant de s'occuper d'une deuxième voie.

Ce sujet est l'exemple parfait d'une excellente coopération entre une association de riverains et une municipalité.

La question est posée dans l'assemblée de la réfection des trottoirs en matières naturelles pour permettre l'absorption des eaux de pluies. M. Lanne précise que M. Richaud maire de SGDD est opposé à l'imperméabilisation des trottoirs dans le Parc.

Mme Quentin précise que, pour la rocade (RD25 – la rocade allant de la caserne des pompiers vers l'hypermarché Leclerc), le conseil départemental travaille avec la mairie pour sécuriser cette voie, l'objectif étant de créer une voie douce avec une fin des travaux avant l'été 2023.

L'ajout de cailloux au niveau de la voie le long du Riveau, pour éviter la création d'ornières dans la partie accessible aux voitures, est demandé dans l'assemblée.

Plan de réfection des voiries de Royan :

En introduction, M. Marengo maire de Royan explique que, sur les 22 quartiers de la ville, les 3 quartiers les plus exigeants sont représentés par des associations, dont le Parc, Pontailac et, à un degré moindre, la Métairie.

L'argent public ne pouvant pas être exclusivement destiné aux quartiers « vitrines de la ville », comme le Parc, mais aussi, pour un traitement équitable de toute la ville, aux autres quartiers, M. Marengo explique le contexte général dans lequel la ville est gérée dans cette situation de crise profonde :

- Les coûts des chantiers sont en hausse de 30 à 40% ;

- Le dégel du point d'indice à +3.5% (ce qui est une bonne chose pour les employés municipaux) représente pour la ville une augmentation des charges de 700.000€ en année pleine ;
- L'énergie au jour de cette assemblée générale est en augmentation de 400.000€.

Mais pour autant la ville ne renonce pas, avec par exemple un programme d'animations estivales très dense (4 Concerts du Violon sur le Sable – 2 feux d'artifices...) soit un investissement de 200.000€ pour la ville, dont une partie pour le Parc avec par exemple « Jazz transat ».

L'objectif de ne pas augmenter les impôts reste d'actualité malgré les dépenses non prévisibles.

Monsieur le Maire liste l'ensemble des projets dans lesquels la Ville s'est investie et ne peut plus reculer (voir en italique ci-dessous *), compte tenu de la situation financière qu'il a décrite, et de la volonté de ne pas augmenter les impôts locaux ; nous comprenons la situation mais constatons que la conséquence, pour notre Quartier est l'arrêt (qui ne peut qu'être provisoire) des aménagements menés très progressivement depuis 10 ans, en particulier, le programme d'enfouissement des réseaux.

En revanche, nous notons avec satisfaction, **pour notre quartier** : La réfection de l'avenue Emile Zola, en 3 tranches (400 000€ chacune), promise depuis quelques années, n'est pas oubliée pour la programmation 2023-2026, mais restera fonction des capacités budgétaires de la Ville

M. Loux prend la parole et explique que, d'une façon générale mais aussi sur Royan, il y a une volonté de désimpermeabiliser les trottoirs pour que les eaux de pluies soient gérées sur place par la nature.

L'avenue des Semis a été traitée par des gravillons pour attendre une réfection plus en profondeur. Il est à noter que la municipalité va tester une nouvelle technique d'enrobé à froid (le répare-route) très prometteur par son coût moindre et sa rapidité de mise en œuvre, pour un résultat proche d'un enrobé à chaud.

L'avenue de la Grande Conche sera refaite en intégralité pour 2,3Millions d'euros en 2023 (en partenariat avec le département et la CARA) avec une charge pour la ville de 930.000€ pour cette réfection.

L'avenue du Maréchal Leclerc sera également rénovée avec le même partenariat, pour un coût global de 750.000€.

M. Marengo explique que la ville doit avancer et qu'il faut maintenir l'investissement, malgré les hausses indiquées ci-dessus, la ville doit donc chercher toutes les économies de fonctionnement possibles, comme par exemple l'extinction de l'éclairage).

L'assemblée s'étonnant du nombre de nouvelles constructions, M.Marengo explique qu'il y a 10 000 emplois à Royan mais uniquement 5000 des ces travailleurs habitent Royan à cause du coût des logements, il faut donc libérer du foncier pour qu'il soit possible d'y créer des logements accessibles à ces travailleurs.

**Les grands projets sur la ville sont*

- *L'amélioration de la fluidité de l'avenue de Rochefort, dont les travaux commencent en septembre 2022 ;*
- *En Janvier, le giratoire de « Leclerc » sur l'axe Medis - Royan sera aussi en travaux pour fluidifier l'entrée dans Royan,*
- *Le boulevard Frank Lamy sera aussi revu ;*
- *La fin des travaux du Palais des Congrès, qui sera inauguré en Janvier 2023 ;*
- *Le Marché Central sera en travaux de septembre 2023 à Juin 2024 pour un coût de 6 Millions d'euros ;*
- *Le Commissariat de Police, dont les travaux commenceront en septembre 2023, dans le cadre du plan relance de l'Etat.*
- *Le point d'information touristique est maintenant opérationnel ;*
- *La Criée sera aussi refaite ;*
- *Le CTM (Centre technique municipal) sera déplacé dans des locaux adaptés (3,5 Millions d'euros) ;*
- *Le front de mer sera enfin au programme avant la fin de la mandature.*

L'assemblée remonte le problème des trottinettes et gyropodes qui circulent à grande vitesse et représentent un réel danger. Ce point est une préoccupation permanente des municipalités.

Pour ce qui est des arbres, il y a un programme de plantation concernant 2000 arbres, et la Mairie fait tout ce qu'elle peut pour faire respecter les règles particulières de notre zone et la replantation des arbres malades autorisés à l'abattage.

Projet Piscine Royan, en lisière de notre quartier :

M. Marengo, en tant que Vice-président de la CARA en charge des grands projets, explique que la CARA souhaitait que tous les bassins de vie soient équipés de piscines.

Le projet pour Royan nécessitait 1,4 hectare et Royan a proposé 2,3 hectares à partir du camping de la Triloterie pour avoir un espace de 25m x 8 couloirs, 1 bassin ludique d'environ 200m² et un troisième espace avec sauna, hammam, snacks... Projet pour la CARA chiffré à 17 millions d'€, période 2024-2026. C'est un véritable centre aquatique plus qu'une simple piscine qui est en projet.

Ce projet permettra aux lycées et collèges de bénéficier de cet équipement. De plus une mutualisation des réseaux de chaleur (géothermie ou chauffage bois) avec les bâtiments proches est envisagé.

L'accès se fera par l'avenue Aliénor d'Aquitaine. La piscine actuelle de Royan serait transformée en pôle culturel avec une médiathèque et la proximité du cinéma.

Ce projet de la Cara est pour le moment le seul qui pourrait impacter le quartier du Parc.

Ce projet serait géré en délégation de service publique.

Point de situation des restaurants de plage SGDD, dont la Cazuela et la Réserve :

M. Sallé (en charge notamment des délégations de service public) au sein du Conseil municipal de Saint Georges, Conseiller communautaire à la CARA, explique que la publicité pour 4 lots de restaurants de plages est partie le vendredi 12 août. Ce document a été créé sur le modèle de celui de Royan qui a abouti à la création du restaurant ODIL, mais sur des concessions de 12 ans au lieu de 9 pour laisser plus de temps pour l'amortissement.

Les candidatures sont attendues pour le 12 septembre 2022. Les candidats ne pourront candidater que pour 1 seul lot.

Le Préfet a autorisé seulement à l'emplacement de la Réserve un bar à ambiance comme c'est le cas pour la Réserve actuellement.

L'assemblée fait état, de nouveau, des déchets divers allant des bouteilles aux excréments humains voire aux préservatifs que les riverains de la Réserve retrouvent dans leurs propriétés ou sur les trottoirs. Ce en plus, bien sûr, des nuisances sonores générées par la Réserve et ses clients.

Le président indique que l'association avait conseillé à la municipalité de SGDD de rendre l'adjudicataire responsable notamment des déchets/détritus à proximité de son commerce liés à son activité.

Pour ce qui concerne Odil à Royan, les règles formulées l'an passé semblent respectées par l'exploitant et la clientèle ; l'Association continuera à veiller à ce que cela ne change pas et se tient prête à réagir à tout moment pour protéger le voisinage ; elle souhaite que les nouveaux établissements de St Georges souscrivent aux mêmes engagements vis à vis de leur Mairie.

Le député R. Gérard nous fait dire par sa suppléante, Mme Delaunay qu'il se sent très concerné par ce dossier des restaurants de plage

Points Divers :

- Absence d'arrêt des bus de la CARA au niveau du marché du Parc, une demande dans ce sens a été faite par la municipalité à la CARA, mais sans grand espoir vu qu'il y a 2 arrêts avenue Emile Zola. L'association non satisfaite par cette réponse a du coup écrit directement à la Cara afin d'appuyer la demande.
- Avenue H. Boulan, la matérialisation d'une interdiction de stationner sur environ 5m pour assurer la visibilité des automobilistes s'arrêtant au stop est validée par la mairie de Royan.
- Avenue des Jardins, l'association est revenue vers la municipalité car la situation actuelle est dangereuse. Sur ce point, la mairie a décidé de repasser en commission de circulation. D.FOULT indique que la façon de procéder de l'association lorsque nous avons des remontées de ce genre est d'aller sur place pour faire

la part des choses et de revenir vers la mairie avec un dossier complet. Nous restons attentifs à ce qui va se passer sur ce dossier où nous avons soulevé un risque d'accident, non négligeable.

- Le président demande s'il ne serait pas possible de faire faire par les collégiens du collège E. ZOLA une enquête suite aux modifications de circulation aux abords du collège pour avoir une photo de la situation et envisager si nécessaire des améliorations. Mme Quentin va poser la question lors d'un prochain conseil au niveau du collège.
- Les travaux en période estivale ne sont plus interdits depuis 15 ans, par contre toute l'année et donc aussi en période estivale, et les jours ouvrables, les travaux bruyants peuvent avoir lieu de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et enfin le dimanche et jours fériés de 10h à 12h. Pour ce qui est de SGDD, c'est approximativement les mêmes horaires à 30 minutes près.
- L'assemblée soulève la problématique des bancs d'huîtres sauvages sur SGDD, ainsi que la présence de ragondins au niveau du Riveau. Ici encore nous sommes en présence de risques et nous serons vigilants aux solutions mises en œuvre.
- M. Marengo souligne le dialogue permanent avec l'association et l'écoute attentive de nos remarques et suggestions.
- Suite à une question de l'assemblée, M. Marengo explique le projet du nouveau siège de la CARA qui doit être construit à Royan.
- La pêche à pied est interdite suite à la contamination des coquillages par le cadmium, mais la pêche à l'épuisette est autorisée.
- Mme Delaunay, suppléante du député R. Gérard, explique que des textes législatifs arrivent pour donner des moyens aux municipalités concernant le trait de côte.

Feuille de route 2022/2023 :

- La base de notre association est d'être au service de ses adhérents, nous serons donc en permanence à votre écoute.
- Pour ce qui est des arbres, nous avons l'ambition de rédiger un guide synthétique concernant l'entretien des arbres les plus souvent plantés dans le Parc. Travail qui sera fait en concertation avec les mairies, notamment auprès des services de M. Couderc de la mairie de Royan.
- Créer aussi un guide aussi simple que possible concernant l'équipement des maisons dans le Parc en panneaux photovoltaïques, travail fait lui aussi en concertation avec les mairies.
- Enfin, nous souhaitons travailler sur une priorisation des travaux réalisables par les moyens municipaux concernant les trottoirs du Parc sur Royan, l'objectif étant d'attendre d'une façon plus « confortable » la réfection complète des voiries.

Le président lève la séance à 17h30 et invite l'ensemble des participants à partager le verre de l'amitié pour clore cette Assemblée Générale.

Le Président

Didier FOULT

Le Secrétaire

Michel DARCY